



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 14 mars 2019

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 187^{ème} séance du 14 mars 2019 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : CR du CA du 8 novembre 2018

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du conseil d'administration du 8 novembre 2018.

Délibération n°2 : CR du CA du 18 décembre 2018

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2018.

Délibération n°3 : Institut Polytechnique de Paris

Le Conseil d'administration approuve les projets de décret et de statuts relatifs à l'Institut Polytechnique de Paris annexés à la délibération, moyennant les modifications desdits projets. L'adoption des statuts de l'Institut Polytechnique de Paris dans leur rédaction définitive, intégrant les modifications, et l'avis sur le projet de décret créant cet établissement, feront l'objet d'une consultation du Conseil d'administration par voie électronique.

Délibération n°4 : Retrait de la ComUE Paris-Saclay

Le Conseil d'administration rend un avis favorable sur le retrait de l'École polytechnique de la ComUE Paris-Saclay et donne en conséquence tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration à l'effet d'engager le processus de retrait et d'en négocier les modalités, lesquelles feront l'objet d'une consultation du Conseil d'administration par voie électronique.

Délibération n°5 : Abrogation du décret d'association entre l'École polytechnique et l'ENSTA ParisTech

Le Conseil d'administration entérine l'abrogation du décret n° 2016-31 et ce, dès la publication du décret créant l'Institut Polytechnique de Paris.

Délibération n°6: Décision d'exonération des droits de scolarité de certains élèves étrangers

Le Conseil d'Administration décide d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers des promotions X-2017 et X-2018 dont les listes ont été présentées en séance et figurent en annexe de la pièce n°9.

Délibération n°7 : Création du laboratoire IPVF

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet de l'UMR IPVF, approuve la création de l'UMR IPVF.

Délibération n°8 : Rapport de gestion et comptes annuels 2018

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175, 176 et 177 ; Vu le décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, notamment son article 9

Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Eric LABAYE aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 17 septembre 2018 ;

Vu les pièces n°11 et n°14 annexées à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 529,8 ETPT sous plafond et 338 ETPT hors plafond
- 147 802 954 € d'autorisations d'engagement
- 156 922 725 € de crédits de paiement
- - 1 160 876 € de solde budgétaire
- - 2 419 841 € de variation de trésorerie
- - 7 741 372 € de résultat patrimonial
- 2 811 345 € de capacité d'autofinancement
- - 6 504 434 € de variation de fonds de roulement

et approuve le rapport de gestion 2018.

Article 2 : Après avoir acté la correction induisant un prélèvement sur report à nouveau de - 1 053 120 €,

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de -7 741 372,47 € en report à nouveau (compte 119).

Article 3 : Le Conseil d'administration soutient la mise en œuvre du plan d'actions présenté en séance.

Délibération n°9 : Délégation au Président pour les cessions d'actifs

Le seuil de la délégation accordée par le Conseil d'administration au Président du Conseil d'administration en vue d'accepter des dons et legs sans charge, condition ou affectation immobilière, et de procéder à la vente d'objets mobiliers, ainsi qu'à l'aliénation de biens immobiliers, est désormais fixé à 50 000 € HT par opération.

Délibération n°10 : Nomination du Référent alerte

Le Conseil d'administration approuve l'application de la procédure de recueil des signalements des alertes en vigueur au ministère des armées. Le Conseil d'administration approuve la désignation du Chef de l'Inspection de l'Armement comme référent alerte de l'École polytechnique.



Délibération n°11 : Demande de remise gracieuse d'un agent

Le conseil d'administration accorde à un agent dont le dossier a été examiné en séance une remise gracieuse totale de sa dette à hauteur de 5 816,51 euros, compte tenu de son état de gêne.

Délibération n°12 : Réforme de matériel

Le conseil d'administration approuve la modification du tableau des immobilisations au titre de l'exercice 2019.

Signé

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'École polytechnique